

COMMUNE
DE
WILLERWALD
57430



Tél. : 03 87 97 80 93
Fax : 03 87 97 90 11
e-mail : contact@mairie-willerwald.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL
n° 13-746-05/2021 du 10 mai 2021
portant autorisation d'accès au city stade

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1 et 2212-2,

Vu le décret n° 2021-384 du 02 avril 2021 modifiant les décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Vu le décret n° 2021-541 du 1^{er} mai 2021 modifiant le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Vu la baisse des contaminations à la covid-19,

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'accès au city stade, rue de la Croix, est à nouveau autorisé.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise, pour exécution en ce qui le concerne à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Sarreguemines
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Puttelange-Sarralbe.

Fait à Willerwald, le 10 mai 2021.

Le Maire,
Henri HAXAIRE